

QUE FAIRE ?

EN CAS DE DÉCOUVERTE DE MUNITIONS EN MER OU SUR LES PLAGES



Le Groupe de Plongeurs Démineurs (GPD) de la Marine nationale à Cherbourg neutralise tous les engins explosifs découverts en mer et sur l'estran, sur la façade Manche mer du Nord, du Mont Saint-Michel jusqu'à la frontière belge. Le GPD Manche traite, chaque année, environ 700 munitions.



Préfecture maritime
de la Manche et de la mer du Nord



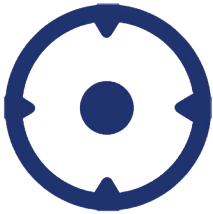
**Danger !
Risque d'Explosion**



**Ne pas toucher
la munition**



**Ne pas déplacer
la munition**



Relever la position GPS

**QUE FAIRE
EN CAS DE
DÉCOUVERTE
DE MUNITIONS?**



Prendre une photo



S'éloigner de la munition



**Avertir la police
ou la gendarmerie**



**Composez le 196 ou
utilisez le canal 16 pour
prévenir le CROSS**



**DANGER, risque d'explosion, d'intoxication et de brûlures.
INFORMEZ-VOUS auprès des autorités via les comptes
officiels sur les réseaux sociaux.
RESPECTEZ les consignes données par les autorités.**



<https://twitter.com/premarmanche>



<http://www.premar-manche.gouv.fr>